

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 26/004/2003 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 240/03 (AFR 26/001/2003 du 13 août 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRISONNIERS D'OPINION

GABON

cinq membres du parti Bongo Doit Partir (ou BDP-Gabon Nouveau) :

Hughes Bessacque (h), 33 ans

Brice Obanda (h), 30 ans

Gervais Amogo (h), 32 ans

Abdul Allogo Mintsa (h), 23 ans environ

Pascal Nkoulou (h)

Londres, le 16 octobre 2003

Les cinq membres du parti d'opposition gabonais Bongo Doit Partir (également appelé BDP-Gabon Nouveau) dont le nom figure ci-dessus ont été libérés le 1^{er} octobre, après trois mois de détention. Ils ont rejoint leur famille, et leur état physique général est bon, même s'ils ont eu des problèmes de santé au cours de leur détention.

Les autorités reprochaient à ces cinq hommes d'avoir insulté le chef de l'État et troublé l'ordre public, mais la plupart d'entre eux ont été libérés sans inculpation. Dans un communiqué de presse, le chef de file du BDP-Gabon Nouveau a remercié, entre autres, les membres d'Amnesty International pour les pressions exercées sur le gouvernement gabonais, celles-ci ayant joué un rôle non négligeable dans leur libération.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*